



Note de concept Conférence africaine sur la dette et le développement II (AfCoDD II)

«De la reprise à la réforme: Sisi Ndio Tuko: Arrêtons l'hémorragie»

24th à 26th août 2022

1. Introduction

Le [Forum et réseau africain sur la dette et le développement \(AFRODAD\)](#) et ses partenaires accueilleront la [deuxième Conférence africaine sur la dette et le développement \(AfCoDD II\)](#) du 24 au 26 août 2022. [Lancée en août 2021, l'AfCoDD](#) est l'un des trois programmes phares d'AFRODAD qui vise à rassembler **tous les citoyens africains** pour discuter, débattre et décider du chemin de l'Afrique vers l'autodétermination économique, politique et sociale. L'AfCoDD II se tiendra dans un format hybride dans 20 pays africains entre le 24 et le 26 août 2022.

Le thème de cette année « **Du redressement à la réforme: Sisi Ndio Tuko – Arrêtons l'hémorragie** » encouragera les discussions et les débats sur la façon dont l'Afrique passe de la planification du redressement après des crises multiples à la planification de l'engagement du continent dans une architecture économique et politique mondiale réformée où **l'Afrique est un faiseur de règles et non un preneur de règles**. En collaboration avec ses partenaires, AFRODAD vous souhaite la bienvenue à AfCoDD II ! [La page web de la conférence est disponible ici](#):

2. Contexte

[L'AfCoDD II intervient à un moment](#) où nous devons faire le point sur l'architecture de la dette mondiale et sur le rôle de l'Afrique et des Africains dans cette architecture. Depuis le mouvement d'[annulation de la dette PPTE/MDRI](#) du début des années 2000, le financement du développement des gouvernements africains, tant en termes d'accès que de configuration, a considérablement évolué. Dans une large mesure, malgré l'espace fiscal créé par les initiatives PPTE/MDRI, la mobilisation des recettes n'a pas été à la hauteur des besoins pour le développement et la croissance économiques et sociaux. Le faible potentiel de recettes s'explique notamment par la dépendance à l'égard de produits primaires de faible valeur, la faible intégration dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales et les déficiences structurelles qui ont permis l'érosion de la base de recettes sous la forme de fuite de capitaux, de flux financiers illicites et de fuites fiscales au niveau national. Le processus de développement et la transformation structurelle de l'Afrique nécessitent des actions ambitieuses et des financements allant au-delà des limites actuelles. Il ne fait aucun doute que pour réaliser les aspirations décrites dans l'Agenda 2063, un éventail diversifié d'options de financement est nécessaire. Le succès de tous les instruments de financement, par exemple la fiscalité, l'investissement direct étranger, l'APD ou la dette, réside dans leur capacité à mobiliser des recettes fiscales durables et équitables et à générer des ressources nationales.¹

¹ Simultanément, il faut une stratégie de promotion de la diversification économique pour faire progresser les économies africaines dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement afin de conserver les revenus sur le continent, et un effort concerté pour intégrer un mécanisme



3. De la reprise à la réforme: Sisi Ndio Tuko: Arrêtons l'hémorragie

La déclaration finale de la Conférence africaine inaugurale sur la dette et le développement (AFRODAD 2021), connue sous le nom de [Déclaration de Harare](#), appelait à «réformer l'architecture de la dette mondiale de manière à égaliser les processus de contraction des prêts - y compris la réforme des cadres de viabilité de la dette et l'évaluation des notations de crédit, et la mise en place d'un mécanisme africain de responsabilisation qui servira de base à une transparence, une responsabilité et une gouvernance accrues de l'architecture de la dette africaine». Selon les [dernières statistiques sur la dette](#), les pays africains qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE pour l'annulation ou l'allègement de la dette sont désormais classés dans la catégorie "risque élevé de surendettement".

[Le ministre ghanéen des finances, M. Ofori-Attah](#), a déclaré: "*L'Occident devrait avoir honte. [...] Il y avait tout un écart entre les ressources disponibles et ce qui était appliqué [au-delà des économies avancées] à un problème mondial. (...) Nous devons sérieusement évaluer si les règles établies [alors] sont les plus appropriées pour l'avenir.*"

Il est donc opportun que l'Afrique et les Africains fassent avancer le programme de réforme de l'architecture de la dette, qui doit aller au-delà du financement. Compte tenu de la prolifération du marché des créanciers, toute réforme doit être étendue à la responsabilité, à la transparence et à la gouvernance et doit intégrer les nouveaux prêteurs bilatéraux, multilatéraux, commerciaux et privés. La remise à plat du fonctionnement de l'économie mondiale doit s'attaquer aux mauvais comportements systémiques qui incitent à profiter de l'endettement, à générer et à déplacer des flux financiers illicites de l'Afrique vers les paradis fiscaux mondiaux.

4. Piliers de la conférence

- i. **Politique**- Ce pilier se concentrera sur l'engagement et le rôle de l'Afrique dans l'architecture actuelle de la dette et des finances, en tant que preneur de règles et preneur de dettes, et examinera l'élaboration d'un nouveau consensus politique pour une nouvelle architecture de la dette dans laquelle l'Afrique serait un faiseur de règles et un négociateur de dettes.
- ii. **Recherche et idéation**- Ce pilier vise à contribuer à la connaissance panafricaine et aux perspectives intellectuelles de la dette, du financement du développement et de la transformation structurelle de l'Afrique.
- iii. **Mobilisation publique #SisiNdioTuko**- Ce pilier concerne la construction d'un mouvement civique national de manière durable au-delà de la crise actuelle de la dette. Les citoyens des pays en développement et leurs gouvernements doivent saisir l'opportunité présentée par le COVID-19 pour exiger un nouveau mécanisme de résolution de la dette qui aborde la légalité, la légitimité et la durabilité de la dette.

africain de responsabilisation qui tienne les acteurs africains et mondiaux responsables de leurs actions sur le continent qui érodent sa base de revenus par le biais des flux financiers illicites, de la corruption, des exemptions et exonérations fiscales arbitraires et de la contraction insoutenable de la dette.



5. Objectifs

- i. **Appeler à des réformes de l'architecture financière mondiale qui régit la dette publique.** Les principes et mécanismes qui protègent les pays débiteurs des créanciers profiteurs doivent être revus sur la base de la suspension, de la renégociation, de la restructuration et de l'annulation.
- ii. **Rechercher des solutions significatives en matière de dette.** Soutenir la proposition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'une Autorité internationale de la dette des pays en développement qui superviserait les moratoires temporaires complets.
- iii. **Appel à l'élimination des fuites financières :** L'Union africaine doit s'attaquer aux fuites financières, telles que les flux financiers illicites, et contester vigoureusement le statu quo qui régit la finance mondiale afin de demander des comptes aux agents privés pour leur comportement trompeur qui sape la génération de recettes fiscales, créant ainsi un terrain fertile pour la dette.

6. Format

L'AfCoDD se déroulera sous un format hybride combinant des sessions virtuelles et physiques. Les sessions virtuelles couvriront les piliers politique et idéationnel de la conférence, tandis que les sessions physiques couvriront le pilier de la mobilisation publique à travers les événements nationaux.

7. Lignes du temps

L'AfCoDD se déroulera sur 3 jours en août 2021 et prendra la forme d'une conférence hybride physique et virtuelle. Pour plus d'informations, veuillez contacter Jason R Braganza jason@afrodad.org et John Oduk ED.intern@afrodad.org.

-FIN-